**Thème 2 : Pourquoi et comment aménager le territoire ?**

**Aménagement du territoire** = ……………………………………………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

**Enjeu** = ……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

**Problématique** = dans quelle mesure les politiques publiques d’aménagement peuvent-elles réduire les inégalités entre territoires ?

**Chapitre 1 : Aménager pour répondre aux inégalités entre territoires français à toutes les échelles**

1. **EDC : Un exemple d’aménagement, le Louvre-Lens**

**Répondez aux questions des activités p. 295, puis p. 297.**

1. **Quelles sont les inégalités du territoire à l’échelle nationale que les politiques d’aménagement essayent d’atténuer ?**
2. **Des régions inégalement dynamiques et inégalement insérées dans la mondialisation**

L’organisation du territoire français est marquée par un fort déséquilibre entre Paris et le reste du territoire national. L’Ile-de-France produit le tiers de la richesse nationale avec 19% de la population. Les régions littorales de l’Ouest et du Sud, ainsi que les régions frontalières (ex : Alsace) sont attractives et bien intégrées dans la mondialisation (tourisme, haute-technologie). Enfin, les disparités sont fortes entre métropoles, qui concentrent réseaux de transports et activités économiques, et les espaces ruraux.

Les inégalités s’observent à toutes les échelles. Ainsi, les métropoles concentrent les richesses à l’échelle du territoire français, ce qui n’empêche pas des inégalités à l’échelle urbaine dans ces métropoles entre des quartiers pauvres et riches. Enfin, les espaces ruraux en voie de « désertification », plus isolées, sont en difficulté (ex : Massif central).

1. **Les enjeux de l’aménagement**

Les enjeux des politiques d’aménagement ont beaucoup évolué dans le temps :

* Dans les années 60, objectif = meilleure distribution des activités sur le territoire (essor des industries dans l’Ouest, diminuer le poids de Paris, développer le tourisme balnéaire et de sports d’hiver, améliorer les infrastructures)
* Depuis la fin des années 70 et encore aujourd’hui, objectif = reconversion des vieilles régions industrielles (ex : Lens)
* Aujourd’hui, il s’agit de renforcer les atouts et l’attractivité des territoires y compris les plus développés comme Paris, dans un contexte de forte concurrence mondiale.

Ex : effort pour développer la haute-technologie à travers les technopoles comme à Toulouse

Outre le développement économique, un autre enjeu des politiques d’aménagement consiste à lutter contre les inégalités en permettant un meilleur accès aux services publics (transport, santé, éducation…). Il faut diminuer les inégalités sociales (ex : logements sociaux), mais aussi protéger l’environnement. Il s’agit donc d’aménager durablement le territoire.

1. **Les acteurs de l’aménagement**

L'aménagement du territoire vise à réduire les déséquilibres entre les régions. Depuis 1963, il a été confié à la Datar (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) qui opère depuis 2014 sous la direction du Commissariat général à l’égalité des territoires (CGET). Celui-ci conçoit, prépare et met en œuvre la politique nationale d’égalité des territoires, dont il assure le suive et la coordination interministérielle.

 Avec les lois Deferre de décentralisation de 1982, plus de compétences ont été données aux régions qui jouent un grand rôle par exemple dans le développement des transports et la construction des lycées. Les régions françaises ont été redécoupées en 2015 et leur nombre est passé de 22 à 13. En devenant plus peuplées et plus grandes, il s’agit de rendre les régions plus compétitives à l’échelle de l’UE, de simplifier et clarifier le rôle des collectivités pour les rendre plus efficaces et enfin de réaliser des économies administratives.

L'aménagement du territoire doit désormais aussi se penser à l'échelle européenne. L'Union européenne, à travers le FEDER (Fond européen de développement régional), finance des aménagements pour aider les régions en retard et la coopération entre les régions transfrontalières, notamment au niveau des transports.

**Méthode du croquis**

1. **Collecter les informations au brouillon**
2. **Classer les informations par grands thèmes qui constitueront ensuite les grandes parties de la légende**
3. **Attribuer un symbole ou un figuré pour chaque élément de la légende**
4. **Compléter le croquis en commençant par les figurés de surface**
	* Colorier proprement, soigner les contours
	* Placer ensuite les figurés ponctuels et linéaires en étant précis dans la localisation
	* Ajouter le nom des métropoles, fleuves, mers, pays frontaliers
5. **Donner un titre au croquis**

